

Sous Comité UE-TUNISIE

« Droits de l'Homme, État de droit et Démocratie »

Tunis, 7 décembre 2018

Conclusions opérationnelles

Les deux parties ont souligné l'importance de progresser rapidement dans la mise en œuvre des priorités stratégiques UE-Tunisie 2018-2020, et en particulier des actions identifiées sous la priorité « Démocratie, Bonne gouvernance et Droits de l'Homme ».

Les deux parties ont réitéré leur objectif partagé de tenir une réunion de ce sous-comité chaque année. Elles organiseront une vidéoconférence à mi-parcours sur le suivi de ces conclusions opérationnelles. Les deux parties sont également convenues d'informer la société civile des résultats de la réunion, et d'étudier les moyens d'améliorer l'efficacité du mécanisme de consultations tripartites et la participation de la société civile au dialogue, sur la base des propositions de cette dernière.

La partie tunisienne a réitéré sa détermination à continuer à harmoniser son arsenal législatif et institutionnel avec les principes de la Constitution de 2014 et ses engagements internationaux. La partie européenne a renouvelé sa disponibilité à accompagner ce processus, y compris la mise en œuvre des nouvelles lois et le fonctionnement des différentes institutions démocratiques, notamment à travers le nouveau Programme d'appui à la société civile et aux instances indépendantes. La partie tunisienne a accueilli favorablement l'offre de l'Union européenne de mettre en place un jumelage institutionnel avec la future Instance des Droits de l'Homme.

Lutte contre les discriminations – La Tunisie a fait part des avancées significatives en cours (en particulier, loi contre les violences envers les femmes, loi contre les discriminations raciales, rapport COLIBE et mise en œuvre de ses recommandations – dont certaines requièrent un débat sociétal). L'UE a salué ces avancées et a mis en exergue l'importance d'adopter la loi d'asile et de réformer le Code pénal, y compris l'abrogation des dispositions relatives aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle (art. 230) qui justifient des agressions non punies, et le Code de procédure pénale. À la lumière de l'adoption de la loi organique n°50 de 2018 en date du 23 octobre 2018, les parties se sont mis d'accord pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie et toutes les formes de discrimination et d'intolérance. La partie européenne partagera avec la partie tunisienne la recommandation de juin 2018 concernant les organismes de promotion de l'égalité. La Tunisie a indiqué qu'elle soumettrait son rapport au Comité CERD des Nations Unies en 2019, afin de faire valoir les premiers résultats de l'application de la nouvelle législation.

Droits des femmes – Les deux parties se sont engagées à continuer à coopérer sur les questions d'égalité des genres et de lutte contre les discriminations envers les femmes. La partie tunisienne a fait part des avancées (dont ligne verte pour les femmes victimes de violence, fin de l'impunité des viols sur mineurs) et de ses priorités (dont création du Conseil des pairs, mise en place de l'observatoire national pour la lutte contre la violence, renforcement des capacités des magistrats et création de cellules spécialisées pour les crimes et délits contre les femmes). Elle a aussi signalé les initiatives pour améliorer l'autonomisation économique et sociale des femmes en milieu rural – y compris la facilitation de l'accès à la sécurité sociale, et pour mettre en œuvre le plan d'action sur la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La partie européenne a salué le projet de loi soumis à l'ARP sur l'égalité dans l'héritage, essentielle pour l'émancipation économique des femmes. Elle a rappelé l'importance d'adopter les décrets d'application et d'allouer les budgets nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle législation, et plus généralement d'inclure le principe de la budgétisation sensible au genre dans la Loi organique du budget. Elle a aussi encouragé la Tunisie à lever sa déclaration générale relative à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

La Tunisie a demandé un appui de l'UE pour la pérennisation des 7 centres d'accueil publics pour les femmes victimes de violence et la mise en place de l'observatoire et des cellules spécialisées dans les régions les plus affectées. La partie européenne a fait référence au programme d'appui à la promotion de l'égalité des genres « Moussawat » qui continuera à soutenir les centres d'hébergement et d'écoute pour les femmes victimes de violence, en accord avec le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. Une fois la première phase du programme évaluée, les parties identifieront les besoins pour une seconde phase.

La Tunisie explorera la suggestion européenne d'adhérer à la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. L'UE a proposé à cet égard l'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'instar de ce qui a été déjà fait à Sousse.

Les deux parties sont convenues d'organiser un événement préparatoire en amont du Forum Stockholm II sur l'égalité des genres et la promotion du rôle de la femme qui se tiendra en 2019, année où Tunis sera également « Capitale de la femme arabe ». Enfin, la partie européenne partagera de l'information sur les initiatives en matière d'égalité salariale.

Droits de l'enfant – La partie tunisienne a informé de sa stratégie multisectorielle pour faire face aux problèmes d'accès à la santé et de décrochage scolaire, et de son intérêt à recevoir appui et expertise pour sa mise en œuvre. L'UE a rappelé son action en faveur des droits socio-économiques, notamment dans le domaine de l'éducation. Les deux parties ont noté l'importance de mettre en œuvre l'accord de coopération entre l'UE et l'UNICEF pour le « mainstreaming » des droits de l'enfant dans la coopération.

La partie européenne a salué la signature de la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe contre l'exploitation des enfants, qui fait de la Tunisie le premier pays non-européen à adopter la Convention. L'UE a également salué la mise en place de l'unité chargée de la justice juvénile au sein du Ministère de la Justice et sa prochaine opérationnalisation. Les deux parties ont noté le besoin de rendre la justice plus accessible et adaptée aux femmes et aux mineurs, priorité de la troisième phase du programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ 3) lancée en octobre 2018.

Le 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en 2019 sera l'occasion d'une action conjointe de sensibilisation aux droits de l'enfant avec l'UNICEF ; un événement pourrait notamment être organisé à l'ARP en présence d'enfants. La partie tunisienne a informé qu'en 2020, Tunis sera la « Capitale de l'année de l'enfance sans violence » ; un séminaire organisé avec Malte et la Suède sur les droits des enfants est au programme et l'UE s'y associera.

L'adhésion de la Tunisie à la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, priorisée suite à l'encouragement de l'UE, n'a pas encore été acceptée par les Etats membres. La partie tunisienne a entamé la mise en œuvre de la Convention. Elle communiquera les avancées effectuées et notifiera la nomination de son nouveau point focal dans les plus brefs délais. La partie européenne s'est engagée à examiner les demandes d'appui à la structure de mise en œuvre de la Convention.

Libertés fondamentales – L'UE a rappelé le caractère avancé du cadre légal tunisien sur la liberté d'association et la liberté d'expression, et a souligné l'importance de mener un processus de consultation inclusif et de préserver les acquis des décrets-lois n° 88, 115 et 116 de 2011 dans la préparation des futures lois organiques. La partie tunisienne a confirmé que ce serait le cas. L'UE a suggéré que la Tunisie sollicite l'avis de la Commission de Venise sur les questions de liberté d'association, et a encouragé les consultations avec le rapporteur de l'ONU sur la liberté d'association et le rassemblement pacifique concernant la loi sur le rassemblement pacifique. Les deux parties ont échangé sur l'importance de l'équilibre entre lutte contre le terrorisme et respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, dont le débat sur l'Etat d'urgence, la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le Registre national des entreprises, la révision de la procédure S17 et la définition des actes de terrorisme. La partie européenne a exprimé sa préoccupation quant au projet de loi sur la répression des atteintes contre les forces armées.

Concernant la protection des données personnelles, la partie européenne a salué le projet de loi tunisien et a rappelé sa disponibilité à intensifier la coopération dans ce domaine – en vue de faciliter à terme les échanges de données et la coopération économique ou en matière de justice et de sécurité. La partie tunisienne a souligné l'intention d'aligner la législation tunisienne avec le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) de l'UE et fait part des dernières avancées, notamment la mise en place et les prérogatives de la future Instance de protection des données personnelles. Elle a confirmé son intention de poursuivre la coopération et de partager le dernier projet de loi avec la partie européenne. L'UE a par ailleurs proposé de partager de l'information sur les initiatives en cours pour protéger la liberté d'expression et lutter contre la désinformation en ligne.

Droit à la vie et à l'intégrité physique et mentale – La partie tunisienne a rappelé qu'elle est en situation de moratoire de la peine de mort depuis 1991. Elle a fait état des difficultés rencontrées avec certains pays de l'UE en matière d'entraide judiciaire (commissions rogatoires bloquées et difficultés d'extradition à cause de la peine de mort). Elle a demandé un appui pour trouver une solution à ce problème. La partie européenne s'est engagée à vérifier l'existence d'alternatives pour améliorer la coopération existante et à revenir vers la Tunisie sur ce point, tout en soulignant les compétences nationales dans ce domaine. Elle a également réitéré sa position non-équivoque en faveur de l'abolition de la peine de mort.

En ce qui concerne la lutte contre les mauvais traitements et la torture, la Tunisie a mis en exergue le renforcement des capacités des acteurs de la justice, de la police et des services pénitentiaires. Elle a informé de l'élaboration d'un "guide du prisonnier" par l'Instance de prévention de la torture (INPT) et le Ministère de la Justice, avec l'appui du Conseil de l'Europe. La partie tunisienne a également fait part du travail en cours pour améliorer les conditions de garde à vue et a suggéré une possible coopération avec l'UE dans ce domaine pour la généralisation du projet-pilote. L'UE a salué les efforts tunisiens en matière de formation et de plus grande transparence (visites de prisons), tout en réitérant la mise en œuvre des recommandations du Comité contre la torture (CAT), en particulier concernant la définition du crime de torture et la suppression des examens anaux. Les deux parties se sont engagées à continuer à soutenir l'INPT via le programme de soutien aux instances.

Les deux parties ont également souligné l'importance de lutter contre l'impunité et de renforcer la redevabilité des forces de sécurité. La partie tunisienne a souligné que l'impunité n'a pas sa place en Tunisie, et que le Ministère de l'Intérieur a traduit 662 de ses agents devant la justice et a fait comparaître 613 agents devant le Conseil de discipline. La partie tunisienne a présenté, également, ses efforts pour harmoniser la législation liée au secteur de la sécurité avec la Constitution de 2014 et ses obligations internationales, dont l'adoption du décret ministériel sur le code de conduite des forces de sécurité intérieure prévue au cours de l'année 2019. Dans le cadre de la coopération sécuritaire UE-Tunisie, le programme d'appui à la réforme et la modernisation du secteur de la sécurité appuie la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une loi-cadre visant à établir une commission – ou sous-commission – nationale indépendante de déontologie policière, qui puisse exercer un rôle de supervision et de contrôle démocratique sur les forces de sécurité intérieure.

Justice transitionnelle – Les deux parties ont discuté du processus de justice transitionnelle et ont accordé qu'il devra être mis en œuvre au-delà du mandat de l'Instance Vérité et Dignité (IVD). Le moment serait opportun pour une visite officielle du nouveau représentant spécial des Nations Unies sur la justice transitionnelle. La partie tunisienne informera la partie européenne des résultats de l'évaluation en cours des chambres criminelles spécialisées mises en place pour statuer sur les dossiers de violations graves des droits de l'Homme, ainsi que des besoins ultérieurs d'appui aux chambres.

Dialogue sur l'Etat de droit et la transition démocratique – Les deux parties ont souligné l'urgence de mettre en place la Cour constitutionnelle, pilier de la consolidation de l'Etat de droit, ainsi que toutes les instances constitutionnelles et indépendantes. A ce titre, l'UE a souligné l'importance que la Loi organique du budget soit en ligne avec les exigences d'indépendance des instances. L'UE accompagnera la finalisation du processus de mise en œuvre des instances à travers un programme mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

La Tunisie a salué l'offre de jumelage avec la future Instance des Droits de l'Homme, en plus du jumelage avec la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA).

Processus électoral – La partie européenne a souligné l'importance de mettre en œuvre les recommandations de la Mission d'observation électorale de l'UE pour les élections municipales de 2018. Elle a confirmé son appui à l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) en vue des prochaines échéances électorales et a insisté sur l'urgence de reconstituer ses capacités humaines et techniques. Cet appui s'inscrit dans la continuité de la coopération dans le domaine électoral depuis 2011. Concernant l'engagement des jeunes, il s'agira de bien articuler le « programme jeunesse » qui sera lancé en 2019 et prévoit une action destinée à promouvoir l'inclusion des jeunes dans la vie publique avec les initiatives d'autres partenaires. L'UE considère la possibilité d'observer les élections législatives et présidentielles de 2019 (sur base d'une invitation de l'ISIE et sans préjudice de ses procédures de décision internes).

Processus de décentralisation – La partie tunisienne a exposé les principales étapes du processus de décentralisation lancé suite aux élections municipales de mai 2018, qui promeut une participation inclusive et citoyenne dans la démocratisation. Les décrets d'application du Code des Collectivités locales continueront à être adoptés jusqu'au 9 février 2019 (délai de 9 mois après la promulgation du Code). La partie européenne a réitéré son appui au processus, qui nécessite des ressources importantes, tant financières qu'humaines, principalement dans les 86 nouvelles communes. Un appui de l'UE, avec trois programmes pour un total d'environ 170 millions d'euros, accompagne le processus.

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption – La partie européenne soutient la stratégie de bonne gouvernance tunisienne et le cadre juridique progressiste mis en place contre la corruption (loi contre les lanceurs d'alerte, déclaration de patrimoine). L'UE appuie la création de la nouvelle Instance de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (IBOGLUCC). La Tunisie a rappelé son engagement à mettre en œuvre les nouvelles lois et leurs décrets d'application, en étroite coopération avec l'Instance de lutte contre la corruption (INLUCC), et à mener à bien les démarches nécessaires pour finaliser son processus d'adhésion au Groupe d'Etats contre la Corruption du Conseil de l'Europe (GRECO). La Loi organique du budget, qui devrait être adoptée prochainement par l'ARP, garantit l'indépendance et l'autonomie financière de la Cour des Comptes.

Coopération dans les instances multilatérales – L'UE a remercié la Tunisie pour la bonne coopération dans le cadre du Conseil des Droits de l'Homme et de la Troisième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) concernant les résolutions thématiques sur les droits des femmes et le moratoire sur la peine de mort. Elle a également salué la participation de la Tunisie à l'initiative interrégionale « Good Human Rights Stories » lancée pendant la 73^{ème} session de l'AGNU pour célébrer le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et promouvoir un discours positif sur les droits de l'Homme. Les deux parties vont explorer les possibilités d'œuvrer davantage ensemble sur les résolutions pays d'intérêt commun. Elles sont prêtes à considérer l'organisation d'un événement conjoint en mars 2019, en marge de la prochaine session de la Commission de la Condition de la Femme (CSW) ou du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.

Autres opportunités de coopération – La partie tunisienne a accueilli favorablement la proposition européenne d'organiser un séminaire mêlant les expériences des femmes élues tunisiennes et européennes, qui se concrétisera pendant le 1^{er} trimestre 2019. Les deux parties exploreront par ailleurs la possibilité d'organiser à Tunis, avec la Cour Pénale Internationale (CPI), un séminaire de sensibilisation et renforcement des capacités des professions juridiques de la région. Le suivi sera notamment assuré avec la CPI et l'Ambassadeur de la République tunisienne à La Haye.

Les deux parties se sont engagées à donner plus de visibilité à leur coopération dans les domaines de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'Homme.

Actions de suivi :

- Mettre en œuvre les **Priorités stratégiques du Partenariat privilégié UE - Tunisie pour la période 2018-2020 dans le domaine de** « Démocratie, bonne gouvernance et droits de l'Homme » Organiser une réunion de débriefing avec la société civile, et explorer les moyens d'améliorer l'efficacité du mécanisme de consultations tripartites.
- Poursuivre le dialogue et la coopération dans tous les domaines couverts par le sous-comité; organiser une vidéo-conférence pour évaluer les avancées dans 6 mois; organiser la prochaine réunion du sous-comité au plus tard début 2020.

Lutte contre les discriminations

- Echanger les bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre les discriminations; partager l'information sur la recommandation UE 2018/951 applicable aux organismes pour l'égalité de traitement et les initiatives européennes en matière d'égalité salariale.

Droits des femmes

- Evaluer les résultats du programme « Moussawat » et identifier les nouveaux besoins.
- Continuer à appuyer les centres d'accueil pour les femmes victimes de violence dans le cadre de l'application de la loi organique n° 2017-58 contre la discrimination et violences faites aux femmes.
- Examiner la proposition européenne d'adhérer à la Convention d'Istanbul; organisation de séminaires de sensibilisation, si jugé opportun.
- Organiser un événement préparatoire avant le Forum Stockholm II d'avril 2019 sur l'égalité des genres et la promotion du rôle de la femme; organiser un séminaire sur les expériences des femmes élues début 2019.

Droits des enfants

- Mettre en œuvre l'accord de coopération entre l'UE et l'UNICEF sur le « mainstreaming » des droits de l'enfant dans la coopération; organiser des sessions de sensibilisation/formation pour les gestionnaires de programmes financés par l'UE.
- Organiser un événement Tunisie/UE/UNICEF pour le 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant; participer au séminaire organisé par Malte et la Suède dans le cadre de « Tunis, Capitale de l'enfance sans violence ».
- Finaliser l'adhésion de la Tunisie à la Convention de la Haye de 1980.

Libertés fondamentales

- Examiner la possibilité de recueillir l'avis de la Convention de Venise sur les questions liées à la liberté d'association dans le but de préserver les acquis du décret-loi n° 88-2011.
- Partager l'information sur les initiatives européennes pour protéger la liberté d'expression et lutter contre la désinformation en ligne.
- Continuer la coopération dans le domaine de la protection des données personnelles; la Tunisie partagera son dernier projet de loi avec la partie européenne.

Droit à la vie et à l'intégrité physique et mentale

- Renforcer le dialogue sur les questions de redevabilité et de lutte contre l'impunité, y compris dans le cadre du dialogue UE-Tunisie sur la lutte contre le terrorisme
- Poursuivre un travail conjoint sur le programme de réforme du secteur de sécurité
- Continuer le dialogue sur la justice transitionnelle dans le cadre de la loi organique n° 2013-53.
- Explorer les possibilités d'améliorer l'entraide judiciaire.
- Examiner les demandes tunisiennes d'appui pour améliorer les conditions de garde à vue.

Etat de droit et transition démocratique et lutte contre la corruption

- Mettre en œuvre les programmes d'appui aux instances indépendantes avec le Conseil de l'Europe et à l'ISIE avec le PNUD; finaliser les procédures de nomination des membres de l'Instance des droits de l'Homme pour que cette dernière puisse bénéficier du futur projet de jumelage.
- Mettre en œuvre les recommandations de la Mission d'observation électorale de l'UE pour les élections municipales de 2018.
- Mettre en œuvre le nouveau programme d'appui à la décentralisation.
- Veiller à la finalisation de l'adhésion de la Tunisie au Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO).

Coopération UE-Tunisie dans les enceintes internationales

- Intensifier la coopération dans le cadre des Nations Unies (événement en marge de la CSW en mars 2019 ou du CDH, résolutions pays d'intérêt commun).
- Explorer la possibilité d'organiser un séminaire avec la Cour Pénale Internationale.

Annexe : Programmes d'appui de l'Union européenne

L'UE soutient le processus de transition démocratique et la bonne gouvernance à travers une coopération multiforme avec les institutions de l'Etat tunisien qui composent le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, ainsi qu'avec le secteur des médias et la société civile. Le but de ces actions est un meilleur fonctionnement de ces institutions, dans le respect des droits des citoyens et des principes de redevabilité et de dialogue avec les citoyens – notamment au niveau local.

Parmi les principaux programmes en cours :

Instances indépendantes

- Le Programme d'appui à la société civile et aux instances indépendantes comprend une composante qui sera mise en œuvre par le Conseil de l'Europe à partir janvier 2019 pour appuyer les instances indépendantes et les aider à exercer leur mandat et leurs attributions statutaires en toute indépendance, en s'assurant de les doter des moyens humains, financiers et logistiques nécessaires.
- Projet de jumelage institutionnel avec la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) lancé en décembre 2018 afin de renforcer les capacités de l'instance en termes de stratégie, organisation, compétences et outils nécessaires pour optimiser la réalisation de ses missions, dans le respect des principes de pluralité, liberté d'expression et renforcement du processus démocratique.

Assemblée des représentants du peuple (ARP)

- Projet de jumelage institutionnel qui vise à renforcer les capacités de l'ARP et les échanges entre les institutions, et mettre à niveau son administration. Les activités se concentrent sur l'autonomie administrative et financière, l'organisation et le renforcement de l'action parlementaire, le renforcement des services généraux, la gestion des ressources humaines, la communication et la diplomatie parlementaire.

Médias

- Le Programme "MEDIA-UP" vise la réforme et la modernisation des médias nationaux et locaux, ainsi que la professionnalisation des acteurs de l'information, de la régulation et de l'éducation aux médias. Le programme est composé d'une assistance technique qui cible tous les organes publics (télévision publique, radio, presse, IPSI, CAPJC et HAICA), les journalistes, managers et cadres de tous les organes de presse publics, associatifs, communautaires ou privés et le SNJT; la fourniture des équipements pour les médias publics; l'appui à la société civile; et le soutien au fonctionnement du Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs CAPJC qui assure la formation continue des journalistes.

Droits des femmes

- L'UE finance le Programme "Moussawat", mis en œuvre par différents partenaires dont le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, afin d'outiller les différents acteurs pour une meilleure intégration du genre et sensibiliser à l'importance de l'impact des politiques publiques sur les femmes et sur les hommes. Plus d'un tiers du montant est alloué à la société civile pour améliorer la participation des femmes à la vie économique (grâce à la promotion de l'entreprenariat) et à la vie publique. Ce programme a soutenu l'élaboration de la loi intégrale de lutte contre les violences faites aux femmes et son application (avec, par exemple, le soutien à des centres d'accueil, d'écoute et d'hébergement), en partenariat avec l'UNFPA.

Justice

- Le Programme d'appui à la réforme de la Justice est destiné à faciliter le processus de réforme de la justice, en promouvant l'indépendance et l'efficacité de la justice, tout en modernisant le système pénitentiaire dans le respect des normes internationales. Il vise

également le renforcement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, ainsi que l'amélioration de l'accès à la justice. Le programme tire ses éléments-clés de la stratégie globale du gouvernement tunisien. Il a pour principaux objectifs de (i) renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice; (ii) améliorer l'accès à la justice et au droit et (iii) moderniser le système pénitentiaire.

Société civile

- En 2018, l'UE a lancé le Programme d'appui à la société civile et aux instances indépendantes. Le programme répond à la nécessité de renforcer, d'une part, la base sociale et la participation citoyenne dans le fonctionnement des institutions politiques démocratiques et, d'autre part, les mécanismes de concertation et de dialogue avec les autorités publiques et locales, de manière à renforcer la démocratie participative. Par ailleurs, Il répond au besoin de consolider l'Etat de droit à travers la mise en place et l'accompagnement des instances indépendantes qui œuvreront pour le renforcement de la démocratie dans le pays. Cela se traduit par deux objectifs opérationnels consistant à :
 - consolider le rôle de la société civile comme acteur dans la construction de l'Etat de droit et comme acteur de développement du pays; et
 - accompagner la mise en place des instances indépendantes et leur apporter un appui dans l'exercice de leurs attributions statutaires.La composante du programme en appui à la société civile sera mise en œuvre à partir de 2019.
- En plus, l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme finance des actions mises en œuvre par la société civile qui prévoient :
 - Des interventions pour lutter contre la violence au sein de l'école à travers des pratiques artistiques dans 8 écoles publiques primaires de quartiers défavorisés des gouvernorats de Tunis, Kairouan et Bizerte ;
 - L'accompagnement d'organisations de la société civile dans plusieurs gouvernorats pour assurer un rôle de veille citoyenne et l'observation des élections et du financement des campagnes électorales ;
 - L'observation des processus électoraux locaux (municipales et régionales) et nationaux (législatives 2019) dans les 24 gouvernorats du pays à travers un réseau d'observateurs de long terme et d'observateurs de court terme ;
 - La formation d'un réseau de formateurs et d'éducateurs civiques et la création de clubs de la citoyenneté dans les lycées de plusieurs gouvernorats, ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation électorale ;
 - Le renforcement des capacités de membres de la société civile et la création d'un point anti-discrimination pour identifier et prendre en charge des cas de discrimination, ainsi que pour organiser des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation pour soutenir la défense des droits et des libertés individuelles et la lutte contre les discriminations.